

L'échange des Princesses

« L'échange des princesses » est un des livres du concours de la bibliothèque. L'héroïne est une bisaïeule du dernier des HOSTUN.

Généalogie de Louis-Charles d'HOSTUN

Le dernier descendant mâle HOSTUN est le Petit-fils de Camille d'HOSTUN (1652-1728) : Louis-Charles (1716-1739) il a eu 3 ancêtres maternelles « Gouvernante des Enfants de France » : sa mère, sa bisaïeule et sa trisaïeule.

Sa mère, Marie Elisabeth Angélique de ROHAN (1699-1754), épouse de Marie-Joseph Duc d'Hostun.

Sa grand-mère Anne Geneviève de LEVIS VENTADOUR (1673-1727) épouse de Hercule Mériadec de ROHAN.

Sa bisaïeule, Charlotte de LA MOTHE-HOUDANCOURT (1654-1739) dite Madame de VENTADOUR, épouse de Louis Charles de LEVIS.

Sa trisaïeule, Louise de Prie (1624-1709).

Portrait (de Nicolas de Largillière ?) vers 1710. De gauche à droite : devant les bustes des rois Henri IV et Louis XIII, la duchesse de Ventadour, gouvernante des enfants royaux, le duc de Bretagne, le Grand Dauphin, son grand-père, Louis XIV, son arrière-grand-père, et le duc de Bourgogne, son père

En 1712, après avoir contracté la rougeole, la

dauphine meurt, bientôt suivie du dauphin et de leur fils aîné, le duc de Bretagne. Au mépris des convenances, Charlotte brave l'autorité des médecins. Elle les empêche de s'approcher du duc d'Anjou (le futur Louis XV qui appelle tendrement sa gouvernante « maman Ventadour » voire « maman » tout court) et le soigne elle-même. L'enfant guérit.



Philippe V, roi d'Espagne, et Philippe d'Orléans, Régent de Louis XV, organisent les fiançailles du jeune Louis XV (12 ans) et de l'infante d'Espagne (4ans) et, en même temps, celles du Prince des Asturies (14 ans) avec Louise Elisabeth d'Orléans Mlle de Montpensier (12ans). Politiquement cela renoue les Bourbons de France avec les Bourbons d'Espagne.





C'est madame de Ventadour qui est chargée d'accompagner les deux Princesses en territoire français « L'Echange des Princesses » est un roman de Chantal THOMAS qui s'inspire des archives de cet événement. L'échange a lieu en 1722 sur une île de la Bidassoa.

Second échange de princesses 1739

Très curieusement, en 1739, un autre échange de princesses a lieu entre la France et l'Espagne. Les protagonistes sont presque tous des descendants de l'échange précédent.

Louise Elisabeth (12ans), dite Madame Première, fille de Louis XV, part après avoir épousé, par procuration, l'infant d'Espagne. Son frère, le Dauphin, épouse une sœur de l'infant d'Espagne.

La duchesse d'HOSTUN, Gouvernante, était en charge de l'organisation de ce cortège qui comptait près de 1 000 personnes. Son mari, Marie-Joseph d'HOSTUN, pair de France, veillait au bon ordre du convoi.

Fin de la dynastie des Hostun

Leur fils, Louis Charles (23 ans), les accompagnait. Il est veuf de Marie Victoire de Prie morte peu avant sans laisser d'enfants, ceux qu'elle avait eus avec son mari étaient morts avant elle.

Probablement fragilisé par ce deuil, Louis Charles tomba malade en route. Il réussit à atteindre Poitiers le 12 septembre. Le dimanche 13 un cortège est organisé pour que Madame se rende à la Cathédrale. La journée est une suite de concerts, défilés de la bourgeoisie, souper, illuminations, feu d'artifice...

Le 14 le cortège devait repartir, mais l'état de santé du jeune Louis Charles retient sa mère à son chevet. D'autres festivités sont mises en place pour honorer Madame.

Le 15 le cortège repart sans la duchesse d'HOSTUN qui a confié sa charge à mesdames : la duchesse DAUTIN, la marquise de Tessé, et la comtesse DUMUY.

Le 19, Louis Charles décède et avec lui s'éteint la dynastie des Hostun. Le registre de 1739 de la paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Celle à Poitiers, vue 27 :

« Le 20 septembre mil sept cent trente-neuf messire Louis Charles de Tallard Duc d'Hostun Pair de France, Colonel du régiment de Tallard-Infanterie veuf de Mad^e de Prie décédé d'hier a été inhumé chez les R.P. Jésuites de cette paroisse, après que j'ai eu fait le Service dans ma paroisse, il était âgé d'environ vingt-trois ans. Il a reçu les Sacrements. Lequel acte a été signé par monsieur Le Nain Intendant de cette Province et par Mr Irland Lieutenant criminel comme présent. Suivent

les signatures : Lenain, Irland, Pommier Prieur et Curé. »



